

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

PRESENTS : TOURNABIEN Marc, maire.

LEFEVRE Franck, LESIEUR Evelyne, VIARD Marcel, COLLOMBET Corinne, adjoints
BOCH Elisabeth, DABURON Didier, DAMINATO Roselyne, DELANGRE Martine,
HERMES Jean-Marc, LESEURRE Patrick, MILLE Bernard, MODESTO Alexandre,
MODESTO Georgette, OLIVETTO Claude, RAMELLA-PEZZA Claudine,
VALENZANO Martine, VARESANO José.

ABSENTS :

CHOMAZ Josiane (procuration à TOURNABIEN Marc)

SECRETAIRE DE SEANCE :

BOCH Elisabeth

1- Approbation compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 06 octobre 2014

Aucune remarque n'est émise, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

2- Convention LTF/commune mise en place îlots de sénescence en forêt communale

Monsieur le maire propose la signature de la convention tripartite entre la société Lyon Turin Ferroviaire (LTF), la commune de Saint-Julien-Montdenis et l'office national des Forêts (ONF). Dans le cadre des travaux de reconnaissance à partir de la descenderie de Saint-Martin-la-Porte, LTF est autorisée « à capturer, enlever, détruire et perturber intentionnellement des espèces animales et végétales ainsi que leurs habitats sous réserve de la mise œuvre de mesures compensatoires. »

Les sites concernés sont ceux de l'Ilaz et du Plan d'Arc.

Après concertation avec l'ONF, il a été choisi de créer un îlot de sénescence, d'une surface de 7,33ha au sein de la forêt communale (parcelle forestière n°20), afin de favoriser les capacités d'accueil des bosquets et de boisements pour l'avifaune et les chiroptères. Cette parcelle ne fera l'objet d'aucune intervention culturale sur une période de trente ans.

LTF indemnise la commune pour la perte économique liée à la non exploitation forestière à hauteur de 35 500€ HT.

La commune versera à l'ONF la somme de 2 588€ HT correspondant aux frais de garderie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3- Taxe d'aménagement

Monsieur le maire sollicite l'avis du conseil municipal pour fixer le taux de la taxe d'aménagement. Le taux de cette taxe avait été fixé à 3% par décision du 15/09/2011 et s'appliquait sur toute la commune.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ce taux à 3%.

Cependant, il est possible d'exonérer en totalité ou partiellement certaines constructions dans un cadre limité.

Pour ce qui concerne :

- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'état, hors PLAI,

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

- les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400m²,
- les abris de jardin soumis à déclaration préalable, le conseil municipal décide à l'unanimité d'exonérer de cette taxe 50% de leur surface.

4- Convention pour audit d'optimisation des ressources fiscales

Monsieur le maire propose de missionner un cabinet pour examiner les diverses ressources de la collectivité et optimiser les recettes communales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière, les revenus domaniaux, et d'améliorer ainsi l'équité fiscale entre tous les concitoyens. Le cabinet « Groupe Cabinet F2E-2A consulting » sera rémunéré à hauteur de 50% des gains obtenus par la commune la première année. La durée de la mission est de 12 mois à 36 mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

5- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le maire informe le conseil que des factures d'eau datant de 2005/2006 d'un montant de 465,08€ et des impayés locatifs d'un montant de 1 661.22€ datant de 2005 ne peuvent être récupérés auprès du débiteur en raison d'actif insuffisant suite à une liquidation judiciaire. Sur proposition du comptable public, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur ces impayés.

6- Régularisation parcelle merlon de Villardclément

Parcelle SIBUE/SIDORSKI d'une surface de 1100m²

Monsieur le maire rappelle qu'afin d'assurer la protection du hameau de Villardclément contre les chutes de blocs, la commune a fait réaliser en 2003 un merlon pare-blocs dont l'emprise s'exerce sur des parcelles privées suite à l'arrêté du maire du 13 janvier 2003 prescrivant des travaux d'urgence et d'office. Des négociations amiables auprès des propriétaires des parcelles concernées sont menées afin de régulariser la situation foncière du merlon et de son accès.

A cet effet, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de la parcelle n°727 section B au lieudit la Bergère pour un montant de 666€

7- Participation employeur mutuelle prévoyance

Les collectivités publiques sont incitées à faire bénéficier les agents d'une couverture prévoyance et à participer financièrement à la cotisation.

Il est proposé une participation forfaitaire mensuelle de 12€ brut par mois/ par agent à temps complet ; ce montant sera défini au prorata du temps de travail des temps non complet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

8- Vente bois énergie communauté de communes Terra Modana/ commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la communauté de communes Terra Modana pour la vente de bois énergie soit 107m³ à 34€ le m³.

Le prix du transport est à la charge de la commune à raison de 14€ le m³.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

9- Convention ligue de l'enseignement FOL73/ commune dispositif « lire et faire lire »

Dans le cadre du programme national pour la transmission intergénérationnelle du plaisir de lire, des retraités bénévoles participent aux activités péri-éducatives.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la contribution de la commune au soutien de cette activité à raison de 140€ soit 90€ pour l'organisation du bénévolat et 50€ pour l'assurance des bénévoles.

10-Tarifs de l'eau et de l'assainissement et des locations de compteur pour 2015

Monsieur le maire rappelle que le budget de l'eau est un budget autonome, il doit être financé par les consommateurs. On assiste à une réduction de la consommation des ménages. La recette du budget est stable et ne dégage pas de financement pour engager de nouveaux travaux de renouvellement des réseaux.

La location du compteur correspond au financement de l'accès au réseau.

Le réseau se détériore progressivement ; il est nécessaire d'augmenter la recette.

La location actuelle est de 16€ par an ; il est proposé de l'augmenter à 20€ par an.

Le tarif de la distribution est de 1,502€/m³, celui de l'assainissement de 1,138€/m³.

Il est proposé de les augmenter respectivement de 10 centimes, soit un tarif de 1.602€/m³ pour l'eau et 1.238€/m³ pour l'assainissement.

Ces nouveaux tarifs sont approuvés à la majorité, abstention : 4

11- Vente parcelles communales à monsieur SANTARELLI et madame/monsieur MARTIN

Le conseil communal approuve à l'unanimité la vente de la parcelle n°3252 section G au lieu-dit «Les Plantées » d'une superficie de 121m² à 10€ le m² à monsieur SANTARELLI. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

José VARESANO ne participe pas au vote.

La décision sur la vente de la parcelle à monsieur MARTIN est reportée à une date ultérieure.

12- Acquisition terrains à Madame PERRET Susanne

Il s'agit de 12 parcelles d'une superficie totale de 2 504m², dont 8 parcelles (de 2074 m²) dans le secteur de Babylone où se trouve installée l'œuvre artistique « le jardin des cairns ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de l'ensemble de ces parcelles pour la somme de 1000€.

13- Redevance occupation domaine public France télécom

Approbation à l'unanimité de la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom égale à 2 079.58 € pour 2013 et 2 100.78€ pour 2014.

14- Modification n°2 du PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prochaine modification du PLU portera également sur le changement de zonage de terrains situés au lieu-dit « Les Fontagneux » qui passeraient de zone N à zone NEI.

15- Décisions modificatives

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des réajustements budgétaires pour le budget principal de la commune.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivant :

Dépenses d'investissement

OPERATION 530 (église) : + 3 000€

OPERATION 111 (espaces verts) : -3 000€

16-Vœux SPM concernant l'interdiction de circulation des poids lourds sur la RD1006 et Euro 1 au tunnel du Fréjus.

Les élus du syndicat du Pays de Maurienne (SPM) constatent un report des poids lourds sur la route départementale 1006. Ces derniers empruntent de moins en moins l'autoroute pourtant construite pour dégager la circulation sur la route départementale. Les élus souhaitent interpeller monsieur le préfet afin d'obtenir une interdiction des poids lourds hors desserte locale sur la RD 1006.

Par ailleurs, ils souhaitent que les poids lourds Euro1 interdits au tunnel du Mont Blanc le soient également au tunnel du Fréjus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces vœux du SPM.

17-Indemnités de conseil au comptable public

Le comptable public sollicite une indemnité pour les conseils qu'il donne à la commune. En cette période où l'état se désengage de son soutien aux collectivités territoriales et en l'absence de prestation particulière constatée, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas verser cette indemnité.

18- Comptes rendus des réunions :

Monsieur VIARD Marcel fait le compte-rendu de la commission environnement en date du 28 octobre 2014. Cette commission comporte 20 membres dont 15 élus municipaux.

Ont été abordés :

- le fleurissement avec comme orientation fleurir moins mais mieux entretenir. La commission se réunira au printemps pour décider des sites retenus.
- la lutte contre la prolifération de l'ambrosie, le référent « élu » est monsieur HERMES Jean-Marc.
- l'affaire Thévenin-Ducrot : monsieur le préfet a ordonné à l'entreprise d'engager des travaux pour remédier à la situation et cesser les nuisances olfactives. Ces travaux seront suivis d'une période d'observation pour vérifier l'efficacité du procédé technique mis en place par l'entreprise. A défaut d'efficacité constatée d'autres dispositifs seront exigés.
- l'installation des conteneurs semi-enterrés se poursuit et devrait être terminée mi-janvier.

Point sur le chantier LTF : un comité de surveillance est créé au sein de la commission environnement: TOURNABIEN Marc, VIARD Marcel, BOCH Elisabeth, DAMINATO Roseline, LESSEURRE Patrick, MODESTO Georgette, OLIVETTO Claude.

19- Questions diverses

Rappel de la réunion de la commission de la vie associative le 10 décembre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.